



URGENT - ELECTIONS JEUNES RECENSES

Nous vous informons que les jeunes recensés avant le 31 décembre 2021 sont inscrits d'office sur nos listes électorales via l'Insee. Ils n'ont aucune démarche à faire.

Nous invitons les jeunes qui atteindront leur majorité au-delà des dates des 10 et 24 avril 2022 (date des scrutins présidentiels) à se présenter en mairie avant le 31 décembre 2021 pour leur recensement.

Au-delà du 31 décembre 2021, les recensés ne seront pas pris en compte automatiquement par l'Insee.

Ils devront effectuer **avant le vendredi 04 mars 2022 minuit** (date limite des inscriptions sur les listes électorales pour les présidentielles) :

- une demande d'inscription en ligne (via le lien <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)
- ou remplir et à remettre en Mairie un formulaire Cerfa (munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile)

Christian DEMAY
Maire